



## **Société Protectrice des Animaux De Basse Normandie**

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 25 Mars 1975  
Route de Saint Manvieu-Norrey - 14790 Verson  
Téléphone et télécopie : 02 31 08 00 75  
Adresse Internet : <http://www.spa-basse-normandie.org>

Monsieur Philippe SEGUIN  
Premier Président de la Cour des Comptes  
13 rue Cambon  
75001 PARIS

### **Objet : Société Protectrice des Animaux**

Verson, le 22 septembre 2009

Monsieur le Premier Président,

En lisant le rapport déposé par votre Cour sur les activités de la Société Protectrice des Animaux de Paris, j'ai constaté que cet organisme avait réussi, même devant votre juridiction, à se faire passer pour « SPA Nationale ».

Cette situation perdure malheureusement depuis de nombreuses années.

Les dysfonctionnements ou les irrégularités de gestion relevés par votre Cour, et sanctionnés à plusieurs reprises par la Justice, causent un grave préjudice aux autres SPA de France, dans la mesure où les donateurs ne manquent pas de faire l'amalgame, ce qui entraîne une diminution très grave des ressources de ces associations.

La SPA de Paris n'a jamais accepté de préciser dans son intitulé son ressort régional, comme elle y a été souvent invitée.

Il en résulte que les donateurs de toute la France croient gratifier toutes les associations régionales ou locales, pensant que la « SPA Nationale » redistribue les fonds, ce qu'elle se garde bien de faire.

En ma qualité de Président de la Société Protectrice des Animaux de Basse-Normandie, fondée en 1952, reconnue d'utilité publique par Décret du 25 mars 1975, dirigée par de véritables bénévoles, j'ai estimé nécessaire d'attirer votre attention pour que l'erreur de dénomination de la SPA de Paris soit rectifiée, de façon à ne pas accréditer officiellement la prétention de cet organisme à être reconnu « SPA Nationale » au détriment de toutes les autres SPA, correctement gérées au seul profit des animaux.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président

Jean-Louis BOUCHE  
Magistrat Honoraire